

Retraité un jour, syndiqué toujours !

é

L'éditorial

BUDGET 2026: LE GOUVERNEMENT
À LA RECHERCHE DE 40 MILLIARDS D'EUROS



Sommaire :

1 : Éditorial

2 à 3 : Informations confédérales

- Les risques de la retraite par points
- CP : Une hausse alarmante de la pauvreté et des inégalités !

3 à 6 : Informations diverses

- Quelques rappels sur la Contribution Sociale Généralisée
- Les conséquences des mesures annoncées par M BAYROU pour le pouvoir d'achat des retraités
- Communiqué de presse du G9 : Austérité, mensonges, contrevérités

6 à 8 : Échos des UDR

- Ag de la Meuse
- AG du CMCAS de Franche Comté
- AG de la Charente

9 Les nôtres

- Disparition de Benoît Jayez
- Lucette Bellagamba

Communiqué de l'UCR FO

Mardi 15 juillet, le 1er ministre, M. Bayrou, a annoncé les mesures que son gouvernement entendait prendre pour économiser 43,8 milliards d'euros dans le budget 2026.

D'entrée, il a annoncé « ne pas vouloir dépenser à l'euro près plus en 2026 qu'en 2025, à l'exception de l'augmentation de la charge de la dette et des dépenses supplémentaires pour le budget des armées. »

Il a ensuite décliné son programme en proposant notamment

- Une année blanche pour les prestations sociales, les pensions de retraite et le barème des impôts
- La suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités et son remplacement par un plafond de 2000 € par an
- La remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections de Longue Durée (ALD)
- Le doublement du plafond des franchises médicales qui passeraient de 50 à 100 €
- Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois...

Autant de mesures dont les premières vic-

times seront les travailleurs, à commencer par les retraités qui verront à nouveau leur pouvoir d'achat reculer...

Et comme si cela ne suffisait pas, la Banque de France vient de proposer d'abaisser le taux d'intérêt du Livret A à 1,7 % au 1er août contre 2,4 % actuellement.

Toutes ces mesures sont une véritable déclaration de guerre contre la population laborieuse, actifs, chômeurs et retraités !

Avec la Confédération FORCE OUVRIÈRE, nous disons : « *Pour FO, la rigueur et l'austérité c'est Non ! La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs !* »

Avec la Confédération, il faut une riposte à la hauteur des attaques !

Aussi, pour préparer cette riposte, l'UCR FO invite toutes ses structures à amplifier la signature de la pétition revendiquant :

- Non à une nouvelle année blanche, revalorisation de toutes les pensions !
- Non à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités,
- Non à l'augmentation de la CSG !

Les retraités ne sont ni des nantis, ni des vaches à lait

Paris le 16/07/25

LES RISQUES DE LA RETRAITE PAR POINTS

Chères et chers camarades,

Dans son intervention du 26 juin 2025, le Premier ministre s'est voulu optimiste sur l'issue des discussions entre les organisations encore présentes dans la «**délégation paritaire permanente**», malgré un échec pourtant patent.

Depuis, les propositions de réforme de notre système de retraite se multiplient pour réduire le déficit et atteindre un équilibre financier à partir de 2030. Une proposition régulièrement évoquée comme réponse au déficit serait d'opter pour un régime de retraite à points, comme le proposait la réforme avortée de 2020.

Ce type de système repose sur l'accumulation de points tout au long de la vie active, lesquels sont convertis en montant de pension lors du départ à la retraite. Si l'idée peut sembler attrayante, elle masque néanmoins des risques majeurs.

Après avoir pointé les risques de la retraite par capitalisation (voir circulaire n° 110-2025), FO souhaite démontrer dans cette circulaire les pièges de la retraite par points et ses conséquences négatives.

1. Une incertitude accrue pour les retraités

Le principal danger de la retraite par points réside dans l'incertitude quant à la valeur des droits acquis. Contrairement à un système basé sur des taux fixes (comme le système par répartition), le système à points ne garantit pas une valeur constante du point. Celle-ci peut être ajustée en fonction des conditions économiques, comme l'inflation ou les déficits budgétaires. Cela signifie que les retraités pourraient voir leurs pensions diminuer si la valeur du point est dévaluée.

Exemple : La Suède a opté pour un système à points, obligatoire, universel, qui se veut plus simple. Toutefois, pour assurer l'équilibre du système, un mécanisme complexe d'indexation a été mis en place : les pensions sont réévaluées, chaque année, en fonction de l'espérance de vie et de l'évolution du salaire réel moyen par tête. En cas de réserves financières insuffisantes ou de baisse du nombre d'actifs, une disposition automatique se déclenche, pouvant réduire le niveau des pensions, comme cela a été le cas en 2010, 2011 et 2014. L'ancien Premier ministre suédois Göran Persson déclarait ainsi que « nous avons le meilleur système de retraite au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pen-

sions trop basses ».

2. Une inégalité renforcée entre les générations

Le système par points introduit une forte dépendance envers les décisions politiques et économiques futures, ce qui peut accentuer les inégalités générationnelles. Les générations actuelles peuvent

bénéficier d'une valeur de point plus favorable, tandis que les générations futures pourraient subir des ajustements défavorables en raison de l'évolution démographique ou financière.

Exemple : Une génération de retraités partant en 2030 pourrait se voir garantir une valeur de 1 € par point, alors qu'en 2050, les jeunes actifs d'aujourd'hui pourraient voir cette valeur réduite à 0,85 €, en raison du vieillissement de la population et d'un déséquilibre financier.

3. Une pénalisation des carrières atypiques

Le système par points favorise les carrières linéaires et complètes, au détriment des parcours atypiques ou interrompus. Les travailleurs ayant des périodes de chômage, des congés parentaux ou des emplois précaires peuvent se retrouver avec un faible nombre de points, ce qui se traduira par une pension insuffisante.

Exemple : Une mère de famille ayant interrompu sa carrière pendant 10 ans pour s'occuper de ses enfants pourrait accumuler nettement moins de points qu'une personne ayant travaillé de manière continue. Au moment de la retraite, cette différence se refléterait directement dans le montant de la pension, augmentant ainsi les inégalités de genre.

4. Un risque de privatisation et de spéculation

La retraite par points peut ouvrir la porte à une privatisation partielle du système. Les citoyens sont parfois incités à compléter leur pension par des produits d'épargne-retraite privés, soumis aux fluctuations des marchés financiers. Ce basculement vers des solutions privées peut fragiliser les plus modestes, qui n'ont pas les moyens d'épargner.

Exemple : En Suède, où un système similaire existe, les retraites publiques par points sont souvent complétées

par des comptes d'épargne privés, qui sont soumis aux fluctuations boursières. Une crise financière peut ainsi réduire drastiquement les économies de toute une vie.

Par conséquent, si le système par points se veut universel et adaptable, il comporte des dangers significatifs. L'incertitude sur la valeur des points, les inégalités générationnelles, la pénalisation des carrières atypiques et le risque de privatisation sont autant de facteurs qui pourraient diminuer considérablement le niveau de vie des retraités et engendrer des conséquences néfastes pour les futures générations de retraités.

Une réforme des retraites doit garder à cœur la justice sociale et la sécurité financière pour tous, afin de ne pas

sacrifier l'équité sur l'autel de la flexibilité. C'est pour ces raisons, que FO s'oppose à une retraite de base par points et à un régime universel. FO réitère son attachement au régime de retraite par répartition et à sa préservation. FO s'opposera à toute réforme paramétrique qui remettrait en cause notre système de retraite.

Amitiés syndicales,

Paris, le 03 juillet 2025

Michel BEUGAS

Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

//////////////////// Communiqué de presse//////////////////// Secteur de l'Économie et du Service public

Une hausse alarmante de la pauvreté et des inégalités !

Selon L'INSEE, le taux de pauvreté monétaire (dont le seuil est fixé à 60% du revenu médian, soit 1288 euros par mois pour une personne seule) est passé de 14,4% en 2022 à 15,4% de la population en 2023 soit 9,8 millions de personnes.

En hausse de plus de 7% depuis 1996, première date de publication de ce seuil, il atteint son niveau le plus élevé jamais observé.

Cette étude souligne une baisse de niveau de vie des ménages les plus modestes en tenant compte de l'inflation, 650 000 personnes ayant basculé dans la pauvreté de 2022 à 2023. En outre, selon l'Insee, le ratio mesurant les inégalités de revenus s'est creusé entre les 20% des

foyers les plus aisés et les 20% les plus modestes, soit un écart de 4,5 fois en termes de niveau de vie.

Cette recrudescence de la pauvreté s'explique selon l'INSEE par le contexte inflationniste ces dernières années, mais également par le durcissement de la réforme de l'assurance chômage notamment.

Pour Force Ouvrière, la pauvreté n'est pas une fatalité. Il est inconcevable que la 7ème puissance mondiale ne parvienne pas à endiguer ce phénomène en mettant en œuvre une véritable politique de redistribution, d'accompagnement et d'insertion.

Paris, le 8 juillet 2025

Rachèle BARRION

Secrétaire confédérale

Informations Diverses

Quelques rappels sur la Contribution Sociale Généralisée

En 2017, l'UCR publiait un mémo « À propos de la CSG » qui faisait suite à la décision d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe d'augmenter de 1,7 point le taux de la CSG des salariés, actifs ou retraités. Cette fiche est consultable sur ce lien :

Depuis, les choses ont évolué, mais pas en bien, faut-il le préciser.

Il n'y a rien à reprendre sur la partie historique de ce papier qui analyse la création de la CSG et son gonflement comme « un transfert de financement des entreprises vers les "ménages" au sens économique du terme ». Bref, comme un gigantesque hold-up dont sont victimes les

salariés, actifs ou retraités. On peut vérifier qu'en 8 années, cela s'est confirmé.

Nous écrivions : « En 2013, la CSG représentait près de 90,5 milliards d'euros. » En 2014, c'est passé à 91,6 milliards, en 2015 à 93,8 milliards, en 2016 à 95,4 milliards... En 2023, nous en sommes à 148,1 milliards. En 2024, l'estimation est de 153 milliards dont 108 pris sur les revenus d'activité, 28 sur les retraites, les allocations de chômage, etc., et 17 milliards seulement sur les revenus du capital.

Certes, le pourcentage des contributions des salariés et retraités, chômeurs, est stable : environ 70 % pour les actifs, 18 % pour les retraités et chômeurs. Piètre consolation vu la hausse effrénée du montant de la CSG : plus

de 169 % de hausse en 11 ans ! La CSG rapporte plus que l'impôt sur le revenu depuis 1998 (1)

Nous écrivions : « Elle a pris de plus en plus de place, au détriment des cotisations salariales et donc du caractère ouvrier de son financement, ce qui amène certains à s'interroger sur la légitimité de la présence des syndicats dans les conseils des organismes de Sécurité sociale ». En 2012, la CSG représentait 35,4 % des recettes de la CNAM. C'est désormais 40 % et est ainsi la principale source de revenus de l'assurance maladie, devant les cotisations. La fiscalisation de la Sécurité sociale a toujours été condamnée par Force Ouvrière, à jute titre.

Pendant 50 ans, les malades étaient remboursés, les médecins rémunérés, les hôpitaux financés. La progression de la fiscalisation est liée à la baisse des soins et des prises en charge, à la fermeture de lits et de services, à la déshérence de tout le système hospitalier. Pendant que les entreprises faisaient des centaines de milliards d'économies, les malades, les personnes âgées, voyaient leur situation se dégrader.

Plus de CSG, c'est moins de droits !!

(1) En 2013, 148,1 milliards pour la CSG contre 94,9 pour l'IRPP.

Les conséquences des mesures annoncées par M BAYROU pour le pouvoir d'achat des retraités

Les mesures annoncées par le 1er ministre concernant le budget 2026 sont apparues aux yeux de l'immense majorité de la population comme une énorme provocation.

Nul doute que dans les jours qui viennent, les plumitifs zélés vont multiplier les articles et autres analyses pour tenter de justifier l'injustifiable.

Comme syndicalistes, nous avons appris que notre première démarche consistait d'abord à informer.

Vous lirez donc ci-dessous quelques éléments permettant de répondre à nos détracteurs et à tous ceux qui nous expliquent que les retraités sont des privilégiés, que leur pouvoir d'achat a été préservé, que les mesures proposées n'auront quasiment pas d'incidence sur leur pouvoir d'achat.

1/ Conséquence du gel des pensions en 2026

Le pouvoir d'achat des retraités a-t-il été préservé, en particulier depuis 2019, comme certains le laissent entendre ?

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, le président élu après avoir promis à maintes reprises de « préserver le pouvoir d'achat des retraités », le résultat est sans appel : entre le 1er janvier 2017 et janvier 2025, le cumul des gels de pensions et des revalorisations inférieures à l'inflation se traduit par une perte de 3,8 points : 19,7 % d'inflation et seulement 15,9 % d'augmentation des pensions. En cumulant les « petites » pertes de chaque mois, nous avons perdu une somme équivalente à 2 mois de pension !

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018.

Qu'en sera-t-il en 2026 ?

La prévision d'inflation devrait tourner autour de 1,1 % selon le gouvernement et 1,4 % selon la Banque de France. Une année blanche se traduirait par une perte moyenne estimée à plus de 320 euros par an pour un ménage de retraités selon les experts de l'OFCE.

Prenons un exemple : un retraité percevant 1 000 € par

mois en 2025 continuera à percevoir la même somme en 2026 alors que si la loi avait été respectée, il aurait perçu 1014 € par mois. Il aura donc perdu 168 € sur l'année. Et c'est sans compter sur la hausse des prix, en particulier sur les produits de première nécessité.

2/ Conséquences du gel de l'impôt sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu qui normalement revalorisé au 1er janvier sera maintenu à son niveau de 2025, donc les tranches de barème ne suivront pas l'inflation estimée à 1,4 %.

Cette absence d'indexation entrainera mécaniquement une augmentation de la pression fiscale pour les revenus 2025.

Idem pour la CSG.

Une étude de l'OFCE, publiée en octobre 2024, estimait que le gel du barème de l'impôt sur le revenu se traduirait pour les ménages proches du niveau de vie médian (24 179 € selon l'INSEE) perdraient entre 50 et 100 euros par rapport à une situation d'indexation classique. L'étude prévoyait également que 380 000 Français qui ne paient pas d'impôt sur le revenu passeraient dans la deuxième tranche et donc commenceraient à en payer. Rappelons que ce barème se décompose en 6 tranches : la première en dessous de 11 497 euros n'est pas imposable.

3/ Conséquences de la suppression de l'abattement fiscal de 10 %

Avant toute chose, il faut rappeler que cet abattement fiscal contrairement à ce que disent le patron du MEDEF et le 1er ministre n'est pas attribué au titre des « frais professionnels ».

Cette mesure (plafonnée à 4 399 €) a été mise en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraités qui, contrairement à certaines catégories de non-salariés, ne pouvaient pas se permettre de « sous-déclarer » leurs revenus.

Le gouvernement propose donc de le remplacer par une déduction fixe de 2 000 € par an. Quelles seront les conséquences ?

***1 célibataire avec une pension de 2 100 €/mois** déclare $2\,100 \text{ €} \times 12 = 25\,200$ euros/an. Il pouvait déduire $25\,200 : 10 \% = 2\,520$ euros. Il avait donc un RFR (Revenu Fiscal de Référence) s'il n'avait aucune autre déduction de 22 680 euros.

Si l'abattement passe de 10 % à un forfait de 2000 euros, il va avoir un RFR de $25\,200 - 2\,000 \text{ €} = 23\,200$ euros ! il va déclarer sur ses revenus 520 euros en plus, **donc payer un peu plus d'impôt**, mais il va rester dans la CSG au taux médian de 6,6 %!

***1 célibataire avec une pension de 2400 euros/mois** déclare $2\,400 \times 12 = 28\,800$ euros/an pouvait déduire $28\,800 : 10 \% = 2\,880$ euros Il avait un RFR, s'il n'avait aucune autre déduction, de 25 920 euros.

Si l'abattement passe de 10 % à un forfait de 2000 euros, il va avoir un RFR de $28\,800 \text{ euros} - 2\,000 \text{ €} = 26\,800$ euros ! **Il va déclarer sur ses revenus 880 euros en plus donc,**

payer un peu plus d'impôt ce qui a pour résultat le passage de son taux de CSG de 6,6 % (taux médian) au taux de 8,3 % (taux normal) soit 40,8 €/mois.

***1 couple avec 2 pensions cumulées à 4800 €/mois** (2200 € et 2600 €) déclare $(2\,200 \times 12) + (2\,600 \times 12)$ soit 57 600 euros/an.

Il pouvait déduire $57\,600 : 10 \% = 5\,760$ euros, mais limité à 4321 euros donc il avait un RFR, s'il n'avait aucune autre déduction, de $57\,600 - 4\,321 = 53\,279 \text{ €}$

Si l'abattement passe de 10 % à un forfait de 2000 euros, il va avoir un RFR de $57\,600 - 4\,000 = 53\,600$ euros : **il va déclarer sur ses revenus 321 euros en plus donc payer un peu plus d'impôt** et chacun va rester dans la CSG au taux normal de 8,3 %!

Il est bon de rappeler que le RFR sert de base pour le calcul de nombreuses aides, exonérations ou cotisations ; donc son augmentation a un impact négatif!



Communiqué de presse du G9 Austérité, mensonges, contrevérités

Mardi 15 juillet, le 1er ministre, M. Bayrou, a annoncé les mesures que son gouvernement entend prendre pour économiser 43,8 milliards d'euros dans le budget 2026 par réduction des dépenses publiques et des budgets sociaux.

Nos 9 organisations sont totalement opposées à ces mesures et notamment :

- À toute proposition « d'année blanche » et de gel des pensions.
- À la suppression de l'abattement fiscal de 10%, remplacé par une déduction fixe de 2000 € pour le calcul de l'impôt sur le revenu et à tout blocage des barèmes, ce qui augmenterait l'IR et la CSG, en particulier des plus bas revenus.
- A la remise en cause partielle des ALD qui concerne en majorité les personnes âgées.
- Au doublement du plafond des franchises médicales qui passeraient de 50 à 100 €.

Nous disons non à la suppression de 2 jours fériés pour les actifs.ves.

Autant de mesures dont les premières victimes seront les travailleuses et les travailleurs, à commencer par les retraités-es.

Nous n'accepterons pas non plus :

- De nouvelles exonérations de cotisations sociales et l'instauration d'une TVA dite abusivement « sociale »
- Des régressions des droits familiaux et conjugaux (pensions de réversion).
- Toute mesure qui diminuerait le pouvoir d'achat des retraités-es.

Les retraité-es ont déjà donné avec les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2012.

On nous demande maintenant d'accepter des économies de plusieurs milliards d'euros alors que notre système de santé est moribond et que des personnes âgées, et pas seulement, ne recourent plus aux soins prescrits, faute de moyens.

Alors que le gouvernement prévoit le non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 3, nous exigeons aussi que les moyens soient donnés pour permettre un bon fonctionnement des services publics (en particulier le système de santé) sur l'ensemble du territoire.

Nous exigeons une loi de programmation et de financement de la perte d'autonomie qui est d'ailleurs prévue par la loi.

Au moment où nous commémorons le 80ème anniversaire de la Sécu, fondée sur la solidarité, et financée par les cotisations sociales, nous rappellerons nos propositions pour son renforcement et son élargissement. Nous refusons les 5 milliards d'économies sur la santé prévus

par le gouvernement qui vont augmenter les restes à charge.

D'autres solutions sont possibles, fondées sur une progression des recettes, en particulier par la suppression des exemptions de cotisations sociales consenties aux employeurs, l'égalité salariale effective femmes/hommes, augmentation des salaires et des pensions lutte contre le chômage des jeunes et des seniors, taxation des revenus du patrimoine des ultra-riches ...

La question majeure du financement reste et nécessite des réponses à hauteur des besoins des retraité-es et de l'ensemble de la population. La sécurité sociale ne souffre pas de trop de dépenses mais d'un réel manque de recettes.

C'est pourquoi nos 9 organisations appellent d'ores

et déjà l'ensemble des retraité-es à la mobilisation dès la rentrée.

- *Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)*
- *Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)*
- *Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)*
- *Yvon Le Goffic (UNIREtraités CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)*
- *Marie-Laurence Moros (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)*
- *Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)*
- *Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)*
- *Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)*
- *Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)*

Échos des UDR

Meuse

Assemblée générale du 25 juin 2025

L'assemblée générale de 2025 a réuni une quinzaine de nos camarades dans les locaux de Union Départementale sous la présidence de Pascal Villain le secrétaire départemental.

Au cours de cette séance les sujets d'actualité ont été évoqués. Il ne nous a pas échappé les difficultés mondiales qui perturbent gravement la paix des pays et qui

n'augurent rien de bon pour la situation économique de la France qui s'aggrave au fil des jours. Ces difficultés économiques mettent au cœur des débats le retraité qui voit sa situation en danger avec les projets du gouvernement en recherche de ressources d'équilibre budgétaire. Les camarades ont montré leur volonté de poursuivre les actions pour notre mouvement à combattre les injustices sociales et tout ceci dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Motion

Confronté à l'important déficit des finances publiques de notre Pays, le Gouvernement cherche des solutions pour redresser la situation.

Dans cet objectif :

- Il n'a pas envisagé de rétablir l'impôt sur la fortune,
- Ni d'appliquer une taxe sur les dividendes versés aux actionnaires des grandes entreprises,
- ni d'imposer les salaires mirobolants des dirigeants de ces grandes entreprises, qui ne paient que des impôts réduits, ni les bénéfiques records de ces entreprises elles-mêmes, qui sous couvert « d'optimisation fiscale », contournent la législation, et en fait, fraudent le fisc en toute impunité.

Ce que le Gouvernement a envisagé c'est de supprimer l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite au titre de la déclaration des revenus. Il considère que de nombreux retraités sont plus aisés que la moyenne des actifs, notamment du fait qu'ils sont souvent propriétaires de leur logement, et qu'ils devraient participer davantage au renflouement des caisses de l'État.

Les tenants de cette intention de mauvais coup contre les retraités avancent l'argument que cet abattement de 10 % est appliqué pour compenser les frais professionnels, et que les retraités n'en supportent pas. Mais contrairement à la déduction de 10 % sur les salaires et autres revenus, cet abattement sur les retraites avait été décidé pour compenser le fait que les retraités n'ont pas la possibilité de dissimuler leurs revenus au fisc comme certaines catégories de contribuables le font en toute impunité.

De plus, cet abattement s'applique également aux pensions d'invalidité et aux pensions alimentaires. Ces 2 prestations sociales pourraient également être concernées.

Cette suppression conduirait mécaniquement à augmenter de 10 % le revenu imposable de chaque retraité, donc la somme sur laquelle est calculé l'impôt. La conséquence en serait d'augmenter l'impôt sur le revenu d'une grande partie des retraités, de rendre impossibles des retraités à faibles revenus qui ne le sont pas aujourd'hui, et pour d'autres, ce serait même la double peine si cette augmentation de revenu fictive conduisait à un changement de tranche d'imposition.

Les membres de la CMCAS de Franche-Comté, réunis aujourd'hui en assemblée générale, considèrent que ce ne sont ni aux retraités ni aux salariés de payer la facture de la dette de l'État au-delà de leur contribution actuelle déjà lourde.

Le MEDEF et le gouvernement remettent en cause notre système de sécurité sociale solidaire issue du Conseil National de la Résistance. Ils nous refont le coup récurrent du trou de la sécu alors que les cotisations sociales employeurs et salariés n'ont pas augmenté depuis 1990 au contraire, elles ont baissé pour les employeurs : 30 ans de politique d'exonérations ont laissé, en 2023, une ardoise de 80 milliards d'euros qui affaiblit le modèle social et smicardise les travailleurs.

Il faut réorienter l'investissement dans l'industrie avec comme ligne de mire la transition énergétique et l'augmentation des salaires femmes-hommes.

Les membres de la CMCAS de Franche-Comté contestent fermement ces projets anti-sociaux et apportent leur soutien aux organisations syndicales qui s'y opposent.

Compte-rendu de l'AG UDR FO de la Charente du 16 juin 2025

Plus de 30 militants ont participé à l'AG présidée par Paul Barbier, Secrétaire général adjoint de l'UCR et en présence d'Henri Lalouette, Secrétaire général de l'UD FO de la Charente.

Les UDR 64 et 79 étaient représentées.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité des présents.

À suite du vote le Conseil d'Administration, le Bureau et la commission de contrôle ont été élus à l'unanimité

Puis, l'AG, après discussion, a voté à l'unanimité des présents (une abstention) la déclaration suivante

NOUS VOULONS VIVRE DÉCEMMENT

Depuis des décennies, nous constatons une dégradation continue du pouvoir d'achat des retraité(e)s et de leurs conditions de vie. De plus en plus de retraité(e)s se tournent vers les associations caritatives et 12,5 % des plus de 70 ans ne perçoivent même pas une retraite.

Depuis plusieurs semaines, gouvernement, patronat et médias assènent leur propagande dans l'objectif, sous couvert de réduction des déficits, de convaincre de la nécessité d'imposer aux retraité(e)s un nouveau recul de leurs droits.

Les idées germent au gouvernement et dans leur conclave, que notre confédération a, à juste titre, quitté.

En voici un triste florilège :

- Suppression de l'abattement fiscal de 10 %, de l'indexation des retraites sur l'inflation, du taux réduit de la CSG et du crédit d'impôt pour les emplois à domicile.
- Augmentation de la contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie (CASA).
- Remise en cause des droits familiaux et des pensions de réversion,
- Introduction de la capitalisation.
- TVA sociale.

**NOUS NE LES LAISSERONS PAS NOUS DÉPOUILLER!
ET RÉAFFIRMONS HAUT ET FORT NOS REVENDICATIONS!**

Non à la suppression de l'abattement fiscal de 10 %!

Non à la désindexation de nos pensions et retraites!

Non à la TVA sociale!

Non à la destruction de notre système de retraite par répartition!

Abrogation de la réforme des retraites!

DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Au moment où la Sécurité sociale fête ses 80 ans, l'UDR FO de la Charente réaffirme son attachement à la Sécurité sociale de 1945 et entend agir pour la défendre dans un contexte où les annonces d'un plan gouvernemental d'économies de 40 milliards pour 2026 laissent présager

une attaque en règle contre l'Assurance Maladie alors que chaque année les exonérations de cotisations et les aides aux entreprises culminent à près de 200 milliards d'euros.

NON A LA GUERRE, NON À L'ÉCONOMIE DE GUERRE

L'UDR FO de la Charente fait siens les mots de la dernière résolution du CCN qui « réaffirme son attachement à l'expression pour le Pain, la Paix, la Liberté. [...] FO, sans être indifférente à la sécurité de la nation, ne veut participer ni à l'instrumentalisation ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre synonyme de renoncement et d'abandon de nos revendications. »

L'UDR FO de la Charente condamne tous les conflits et toutes les guerres notamment en Ukraine et en Palestine où des massacres de populations civiles sont orchestrés. Dans le prolongement de la lettre envoyée par Frédéric Souillot au Président de la République, elle exige cessez-le-feu immédiats et arrêt définitif des massacres et se félicite du communiqué de presse de la confédération du 11 juin 2025.

Plus que jamais, l'UDR FO de la Charente continuera à dénoncer les sacrifices imposés aux retraité(e)s et les appelle à renforcer ses rangs et à préparer aux côtés des actifs, des jeunes et des chômeurs le rapport de force pour défendre nos conquêtes sociales et parvenir à la satisfaction de nos revendications.

Disparition de Benoit Jayez

//////////////////// **Circulaire Confédérale** //////////////////

Secrétariat général

BENOÎT JAYEZ

Chères et chers et camarades,

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Benoît JAYEZ, qui fut notamment secrétaire confédéral entre 1995 et 2000.

Comptable dans une entreprise du commerce de gros non alimentaire à Saint Quentin dans l'Aisne (02), Benoit adhère à Force ouvrière en 1965, devient délégué syndical, délégué du personnel et membre du Comité d'entreprise. Il est élu secrétaire général de l'Union départementale de l'Aisne (02) en 1977. Il restera jusqu'en 1994. Secrétaire fédéral à la fédération des employés et cadres, il est élu pour la première fois à la commission exécutive confédérale en 1982 jusqu'en 1989. Il en est de nouveau membre de 1992 à 1994, avant de rejoindre le bureau confédéral en 1994 à la Rochelle.

En tant que secrétaire confédéral, il est en charge des retraites complémentaires et de l'Union Confédérale des Retraités (UCR).

Benoît a également exercé différentes fonctions d'ad-

ministrateur : Unedic, Assedic, Arrco. Il fut également membre du Conseil Economique et Social de Picardie (CESR) et membre du Conseil Economique et Social.

Après son départ du bureau confédéral, Benoit est resté Secrétaire général adjoint de l'UCR, il

était toujours membre du bureau. Encore récemment, il siégeait au Haut Conseil de l'Âge.

Benoit se revendiquait comme un militant de base, un militant près du terrain. Il aura été un militant de toujours. La Confédération salue un camarade fidèle, infatigable, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à sa fédération à son union départementale, à l'UCR, à tous ses camarades et à sa famille, à Ginette son épouse, toute son amitié et tout son soutien.

Les obsèques auront lieu le vendredi 11 juillet à Saint Quentin (02). Amitiés syndicales,

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général



Messages

Cher.e.s Collègues,

Nous devons malheureusement vous informer du décès de notre camarade et ami Benoît Jayez, ancien Secrétaire confédéral de Force Ouvrière, survenu le lundi 30 juin 2025.

Benoît fut à l'origine de la création de l'UCR-FO. Il en fut le premier Secrétaire général. Il a également siégé au Comité de Direction de la FERPA après avoir convaincu le bureau confédéral de la nécessité d'adhérer à la Fédération.

Convaincu de la nécessité de continuer le combat syndical chez les retraités, il suivait avec attention les travaux de la FERPA et était très content que Paris ait accueilli notre récente Assemblée de mi-mandat.

La FERPA a présenté ses condoléances aux collègues de l'UCR-FO ainsi qu'à sa famille.

Au revoir cher Benoît !

Agostino SICILIANO

Secrétaire Général de la FERPA

Chers Didier et Paul,

Nous venons d'apprendre avec tristesse du décès du camarade et ami Benoît Jayez.

Nous voulons nous souvenir de lui comme d'un protagoniste de la FERPA à partir de son origine et à plusieurs reprises.

Au nom du SPI, nous vous présentons nos condoléances, en vous priant de les transmettre aussi à sa famille et aux collègues et camarades de l'UCR-FO.

Fraternelles salutations.

Tania Scacchetti

Secrétaire Générale du SPI-CGIL Italie

Bonjour

Recevez toutes nos condoléances pour ce collègue décédé. Bien amicalement

Laurence Naudin

Secrétaire générale UNAR CFTC

Bonjour,

Très triste nouvelle.

Pour moi Benoît était une grande figure du syndicalisme. A mes « débuts » de retraitée, je comptais beaucoup sur lui pour m'informer des dossiers et de leurs historiques.

Nous perdons beaucoup avec sa disparition

Mme Jayez était toujours là pour l'accompagner et prendre des photos. Lors des visites chez le cardiologue de mon immeuble, nous nous retrouvions dans le hall d'entrée.

Je prie Didier et Paul de lui témoigner toutes mes sincères condoléances et mon amitié.

Maud Giloux

CFE – CGC

Mi mas sentido pesar.

Un abrazo

Ana Martínez López

FEJP-CCOO Espagne

Cara Jessica

Ci dispiace molto.

Potresti cortesemente trasmettere a UCR FO le più sentite condoglianze del Segretario generale della UILP Carmelo Barbagallo, mie personali e di tutta la UILP?

Altrimenti ti chiedo la cortesia di inviarmi l'indirizzo della sede di UCR FO cui inviare un telegramma o, in alternativa, un indirizzo mail cui inviare una mail di cordoglio.

Attendo tue.

Ti ringrazio molto e ti saluto cordialmente

Livia Piersanti

UILP Italie

Dear Jessica

Please pass my condolence to the family Benoit Jayes

Regards

Ehsan Malik

FGTB Belgique

Bonjour les Camarades,

Nous venons d'apprendre le décès de Benoit JAYEZ, ancien secrétaire confédéral de force ouvrière.

L'UCR CGT tient à vous exprimer ses sincères condoléances.

Amitiés syndicalistes

Cathy Tran Phung Cau

Secrétaire générale de l'UCR CGT

Lucette Bellagamba

Nous avons malheureusement appris le décès de notre regrettée camarade Lucette Bellagamba, âgée de 91 ans. Beaucoup d'entre nous garderont le souvenir de cette véritable militante qui a marqué aussi bien par sa gentillesse et son écoute que par sa volonté déterminée à défendre ses camarades de la ville de Marseille et les salariés en général.

À sa retraite, elle a continué le combat syndical y compris au sein de notre UDR 13 FO, ce que résume parfaitement François Chaintron dans le message qu'il vient de nous faire parvenir : « Lucette Bellagamba a participé tant qu'elle en avait la force aux réunions du CA de l'UDR. Elle y représentait le maintien du fil avec la tradition de Roger Lerda. Au début de chaque instance, elle souhaitait un tour de table pour que

chacun se présente, car elle était attentive à chaque nouveau militant retraité. Lucette était viscéralement attachée à Force ouvrière, avec son engagement notamment pour défendre les agents territoriaux. Elle est l'exemple de ce syndicalisme de contrepoids par rapport au pouvoir qui maintient la démocratie face à ceux qui veulent en faire un contre-pouvoir comme la CFDT ou l'UNSA. Renforcer FO, et particulièrement l'UDR, est la meilleure façon de lui rendre hommage. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches ».

Les obsèques ont eu lieu le samedi 5 juillet 2025 à 15 heures au Funérarium (497 rue Saint-Pierre, Marseille)